Harnois Énergies

Transport et sécurité

Dernière mise à jour
Juillet 2026

Table des matières

Gestion des stocks de pétrole 4
Responsabilités des détaillants 4
Prendre des piges 4
Pétro Contrôle 5
Réception de produits 5
Tester la présence d'eau dans les réservoirs 6
Écart anormal 6
Rupture de stock 7
Gestion des prix à la pompe 7
Quoi faire en cas de déversement? 8
Déterminer la nature du déversement 9
Procédure à suivre lors d'un déversement MAJEUR 10
Organigramme de communication – Déversement MAJEUR 11
Procédure à suivre lors d'un déversement MINEUR 12
Exemple de déversement maîtrisé 14
Rôles et responsabilités 15
Personne sur place 15
Évaluation et analyse de la gravité du déversement (majeur ou mineur) 15
Gestionnaire de territoire 15
Contacts importants 16
Liste de contrôle des écarts de stock 18
Procédure de pige à essence et test d'eau 22
Matériel nécessaire 23
Normes RBQ 23
Matériel de sécurité 23
Étape 1 : Sécurité 23
Étape 2 : Inspection 23
..... 23
Étape 3 : Test d'eau 24
Étape 4 : Finalisation 24
Entretien de votre station en hiver 25
Buts 25
Normes 25
Entretien du site 25
Entretien de l'aire de livraison 25
Entretien des puits de réception 26

Harnois Énergies

Entretien hivernal 27
Accès aux aires de livraison 27
Trous de livraison 28
Entretien du site 29
Pour votre sécurité! 29
Responsabilités du détaillant pendant l'hiver 30
Rôle des chauffeurs 32
Ce que le chauffeur doit faire 32
Ce que le chauffeur doit s'abstenir de faire 32
Frais 32
Avis de risque 33
Introduction 33
Aire de livraison conforme 33
Accès aux tuyaux de remplissage 35
Identification des puits de réception 39
Puits de livraison conforme 41
Puits de livraison non conforme 42
Clapet de sûreté 45
L'évent 46
Récupération des vapeurs (Montréal) 47
Chargement à la raffinerie 48
Rampes de chargement 49
Bouchon - Puit de remplissage 50
Petits trucs! 50
Entretien des pompes 51
Comment nettoyer vos pompes 51
Fréquence 51
Allées d'accès aux réservoirs pétroliers 52
Gestion des inventaires pétroliers 53
Responsabilités du détaillant 53
Distribution de carburant 53
En résumé 54

Harnois Énergies

Gestion des stocks de pétrole

Détaillants en mode achat de produit

Le balancement quotidien des stocks de pétrole est une obligation légale. Assurez-vous de toujours sécuriser l'environnement de travail autour des réservoirs d'essence (cônes et dossard orange).

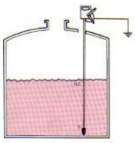
Responsabilités des détaillants



Le pétrole appartient à Harnois, qui l'approvisionne après analyse des quantités restantes d'inventaire ainsi que des ventes moyennes (transférées par chacun des détaillants). Les responsabilités du détaillant sont les suivantes :

- Faire des piges (manuelles ou automatiques);
- **Transférer les données d'inventaire via Pétro Contrôle;**
- **Assurer le balancement quotidien des inventaires par produit;**
- S'assurer qu'il n'y a pas d'eau dans les réservoirs;
- Assurer une réception du carburant sécuritaire;
- Effectuer une vérification poussée en cas d'écart anormal;
- Informer la répartition de tout événement pouvant modifier les ventes moyennes habituelles (festival, réparation de route, etc.).

Prendre des piges



- Les détaillants munis d'un système de piges électroniques doivent prendre leurs piges physiques une fois par semaine afin de les comparer à celles des piges électroniques.
- **Les détaillants avec pige manuelle doivent prendre leur pige physique une fois par jour et les transmettre via Pétro Contrôle avant 9 h.**

Signaler tout écart à votre gestionnaire de territoire.

Outil disponible : *Relevé pétrolier quotidien*.

Pour en savoir plus sur la gestion **des stocks de pétrole ou en cas de problème**, contacter :
Répartiteurs LGH (inventaire et commande carburant et propane)
450 759-7979, poste 1014
repartiteurscarburant@harnoisenergies.com
Soirs, week-ends et jours fériés : poste 1014 et choisir l'option 4.

Pétro Contrôle

Pétro Contrôle est une interface (Web) qui sert à :

- Réceptionner la marchandise;
- Saisir les piges;
- Saisir les ventes;
- Visualiser les commissions;
- Produire divers types de rapports.

9 h = heure maximum pour envoyer les données via Pétro Contrôle
L'outil *Sauvegarder* doit être utilisé avant de partir si saisie non terminée.
Après 15 minutes d'inactivité, Pétro Contrôle se déconnecte sans sauvegarder.
Les lectures des compteurs et les piges doivent être prises dans un intervalle de 15 m.

En cas de souci avec Pétro Contrôle : 450 759-7979, poste 2005 ou option 7.

Pour en savoir plus : *Aide-mémoire et manuel détaillé Pétro-Contrôle.*

Réception de produits



Lors de la réception du pétrole à la station :

- Il est important de **vérifier le billet de livraison** (*ticket meter* ou bon de livraison) avec la quantité en stock (Veederoot). Pour plus de sécurité, **imprimer le relevé Veederoot** et le joindre au billet de livraison (à conserver pour vos dossiers).
- **Entrer les informations de la réception dans Pétro Contrôle**.

S'il y a un écart dans les quantités (la quantité avant livraison + la quantité livrée = la quantité disponible à la fin de la livraison), **contacter le gestionnaire de territoire ou la répartition.**

Pour en savoir plus, consulter les documents suivants :

- Politique pour livraison pétrolière
- Avis de risque
- Procédure d'entretien pendant l'hiver
- Entretien des accès aux réservoirs
- Facturation carburant

Tester la présence d'eau dans les réservoirs



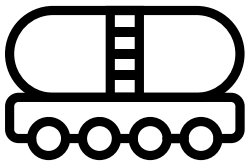
Une fois par semaine, vous devez ***vérifier systématiquement*** le niveau d'eau dans les réservoirs.
Un **test avec la pâte d'eau SAR-GEL éthanol** doit être effectué.

- Utilisez le rapport de présence d'eau pour faire les suivis.
- Dès que vous avez ***2 cm et plus d'eau***, nous vous recommandons de contacter votre gestionnaire de territoire qui vous guidera sur la marche à suivre recommandée.
- ***En haut de 5 cm d'eau***, vous devez arrêter les pompes (quarantaine) et prendre des dispositions pour faire vider le réservoir sans délai (cherchez les causes I appliquez les correctifs nécessaires).

Pour en savoir plus, consultez les procédures suivantes :

- Comment détecter l'eau dans les réservoirs (réf. : guide de sécurité);
- Entretien des boîtes de captage;
- Entretien des bouchons de boîtes de captage.

Écart anormal



Le propriétaire doit soumettre le réservoir et la tuyauterie souterrains à un essai de détection de fuites conformément au deuxième alinéa de l'article 8.130 du Code de construction (chapitre B-1.1, r. 2), s'il survient sans que l'on en connaisse la cause et dans l'un des cas suivants :

- **Perte de produits d'au moins 0,5 % sur une période d'un mois ;**
- **Perte de produits pendant 5 jours ou plus consécutifs ;**
- **Perte de produits + 18 jours non consécutifs au cours d'un mois ;**
- **Accumulation de plus de 50 mm d'eau dans un réservoir.**

Pour en savoir plus, consultez votre contrat ou :

- Gestion des inventaires pétroliers – responsabilités du détaillant

Harnois Énergies

Rupture de stock



Lorsqu'un employé (gérant ou commis, etc.)
remarque un manque potentiel ou une rupture de stock

PENDANT LES HEURES DE BUREAU

- Il doit communiquer immédiatement avec la personne-ressource de la répartition au 450 759-7979, poste 1014.
- Il communique aussi avec le Centre de prix au 450 759-7979, poste 1036.

EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

- Le soir ou la fin de semaine, il doit composer le **450 759-7979, poste 2005.** Demandez au préposé du service d'appel de contacter le répartiteur pour qu'il vous rappelle. S'il advenait, par mégarde, que vous tombiez sur la boîte vocale de la réception, utilisez l'option 4 pour être redirigé à la centrale des messages.

Gestion des prix à la pompe



Chaque matin, le Centre de prix effectue une surveillance sur les prix à la pompe par secteur de prix. En fonction des prix courants, vous allez recevoir un appel automatisé ou un appel d'un employé du Centre de prix pour vous aviser des changements de prix de vos différents produits.

- Faites un sondage, sur PDI Survey, des prix de vos concurrents de proximité chaque matin afin de transmettre l'information la plus à jour sur les prix de vente de votre secteur.
- Si le Centre de prix vous envoie une autorisation de changement de prix, attendez que les pompes soient libres avant de le faire et assurez-vous d'avoir suffisamment de temps pour changer le prix de l'enseigne.
- **NE changez PAS** vos prix de vente sans l'autorisation du Centre de prix.

Pour en savoir plus :

- Contactez le Centre de prix du lundi au vendredi de 6 h 30 à 22 h, et les samedis et dimanches de 7 h à 22 h au 450 759-7979, poste 1036 gardedeprix@harnoisenergies.com ou centredeprix@harnoisenergies.com
- Consultez la procédure sur le changement des prix à la pompe.

Assurez-vous d'entretenir les pompes à essence correctement. Consultez la procédure détaillée.



Quoi faire en cas de déversement?

SITES AFFILIÉS



SSAT
Santé et sécurité au travail

Harnois Énergies

Déterminer la nature du déversement

Déversement majeur

- Les effets risquent d'affecter la sécurité du personnel, les biens ou la qualité de l'environnement.
- Difficilement contrôlable, de gravité ou d'étendue importante (+50 l).
- Risque d'intoxication, d'incendie, d'explosion ou environnemental.

Exemples :

- Un déversement sur un sol (gravier, sable, terre, asphalte ou béton fissuré);
- Le produit s'est infiltré dans un cours d'eau ou les égouts;
- Une source d'inflammation est à proximité du produit déversé.

Déversement mineur

- Les effets ne risquent pas d'affecter la sécurité du personnel, les biens ou la qualité de l'environnement et il peut être contrôlé par le personnel sur place.

Exemples :

- Le produit s'est déversé sur une surface dure en asphalte ou en béton dépourvue de fissures;
- Le produit n'a pas pu s'introduire dans le sol, dans un cours d'eau ou dans les égouts;
- Aucun risque d'incendie ou d'explosion.

⚠

Ne pas mettre sa vie en danger!
Toujours agir s'il est sécuritaire de le faire!

Harnois Énergies

Procédure à suivre lors d'un déversement MAJEUR

URGENCE

Composer immédiatement le 911

Les effets risquent d'affecter la sécurité du personnel, les biens ou la qualité de l'environnement (égouts/cours d'eau, surface perméable : gravier, terre, gazon).

1 **Appuyer sur le bouton d'urgence**
Prendre la trousse Zénith et un dossard

En cas de **fuite de gaz naturel, contacter ÉNERGIR,** au 1 800 361-8003.

2 **Sécuriser**

Limiter les risques

- Sécuriser les blessés (sans mettre sa propre vie en danger).
- S'assurer qu'aucune source inflammable n'est à proximité.
- Éteindre tous les moteurs et toutes autres sources inflammables.
- Évacuer la zone, si nécessaire.

Isoler la zone de danger

- Délimiter un périmètre de sécurité autour du déversement (cônes) et y interdire l'accès.
- Appliquer de l'absorbant, utiliser les articles de la trousse Zénith pour contenir le produit et éviter qu'il s'infiltre dans le réseau d'égout / des cours d'eau (autant que possible).
- ***Ne rien divulguer aux médias.***

Aviser son gestionnaire de territoire

(si injoignable, voir organigramme d'appel)

3 **Communiquer avec Harnois Énergies**

Composer le **1 833 900-1610** (**dans un délai de 15 minutes**), fournir de l'information précise et répondre d'après ce que vous savez.

IMPORTANT : Ne jamais quitter les lieux sans avoir reçu, au préalable, l'autorisation de son gestionnaire immédiat, à moins d'exception (exemple : réseaux téléphoniques indisponibles).

Harnois Énergies

Organigramme de communication – Déversement MAJEUR

URGENCE

Composer immédiatement le 911

Aviser son gestionnaire de territoire

Composer le **1 833 900-1610** (**dans un délai de 15 minutes**), fournir de l'information précise et répondre d'après ce que vous savez.

Gestionnaire de territoire injoignable

Joindre de vive voix une personne responsable. Si un appel tombe sur une boîte vocale, appeler directement, dans l'ordre, les personnes suivantes :

Christian Rispoli : 438 777-4805
Félix Courchesne Panfili : 450 271-9254
Daniel Leblond : 514 942-0492
Mathieu Robillard : 450 760-8561

Harnois Énergies

Procédure à suivre lors d'un déversement MINEUR

Déversement MINEUR

Qui ne risque pas d'affecter la sécurité du personnel, les biens ou la qualité de l'environnement (surface dure dépourvue de fissures : béton, asphalte).

1 Appuyer sur le bouton d'urgence (au besoin)

Prendre la trousse Zénith et un dossard

2 Sécuriser

Limiter les risques

- S'assurer qu'aucune source inflammable n'est à proximité.
- Éteindre tous les moteurs et toutes autres sources inflammables.
- Évacuer la zone, si nécessaire.

Isoler la zone de danger

- Délimiter un périmètre de sécurité autour du déversement (cônes).
- Appliquer de l'absorbant et utiliser les boudins et couches absorbantes de la trousse Zénith pour contenir le produit et éviter qu'il s'infiltre dans le réseau d'égout / des cours d'eau.

Nettoyer la zone

Nettoyer la zone et ramasser le sol / les matériaux contaminés et en disposer dans le baril noir de récupération de matières dangereuses (Veolia).

3 Communiquer avec Harnois Énergies

Remplir le formulaire FOR-053 dès que possible et le transmettre par courriel à deversement@harnoisenergies.com

Réapprovisionnement des articles utilisés de la trousse Zénith.

Aviser son gestionnaire de territoire.

Harnois Énergies

Appuyer sur le bouton d'urgence
(si nécessaire, selon le déversement)
- ✓ Prendre la trousse Zénith et un dossard.
- ✓ Noter l'heure du déversement et prendre des photos.

Évaluer le risque et déterminer le type d'incident
mineur ou majeur
- ✓ Déterminer le produit pétrolier déversé et trouver la source de déversement.
- ✓ Si la source n'a pas été trouvée ou le produit n'a pas été déterminé, supposer le pire.

Limiter les risques
- ✓ Sécuriser les blessés (sans mettre sa propre vie en danger).
- ✓ S'assurer qu'aucune source inflammable n'est à proximité.
- ✓ Éteindre tous les moteurs et toutes autres sources inflammables.
- ✓ Évacuer la zone, si nécessaire.

Isoler et contenir la zone
- ✓ Utiliser les cônes pour délimiter un périmètre de sécurité autour du déversement et y interdire l'accès.
- ✓ Utiliser les articles de la trousse Zénith pour couvrir la bouche d'égout (le tapis noir) pour éviter que le produit s'infiltre dans le réseau d'égout / des cours d'eau et contenir le produit (les boudins et les couches absorbantes) – voir photo page suivante.
- ✓ Appliquer de l'absorbant sur le produit.

Gestionnaire de territoire
- ✓ Dans le cas d'un déversement **majeur**, communiquer avec son gestionnaire de territoire pour l'aviser de l'incident.

Nettoyage / disposition
- ✓ Disposer des matériaux contaminés dans le baril destiné aux matières résiduelles dangereuses (Veolia).

Inspection et réouverture
- ✓ Inspecter la zone de déversement et s'assurer de sa propreté avant de permettre la reprise des activités du site.
- ✓ Réactiver l'usage des pompes en désactivant le bouton d'urgence.

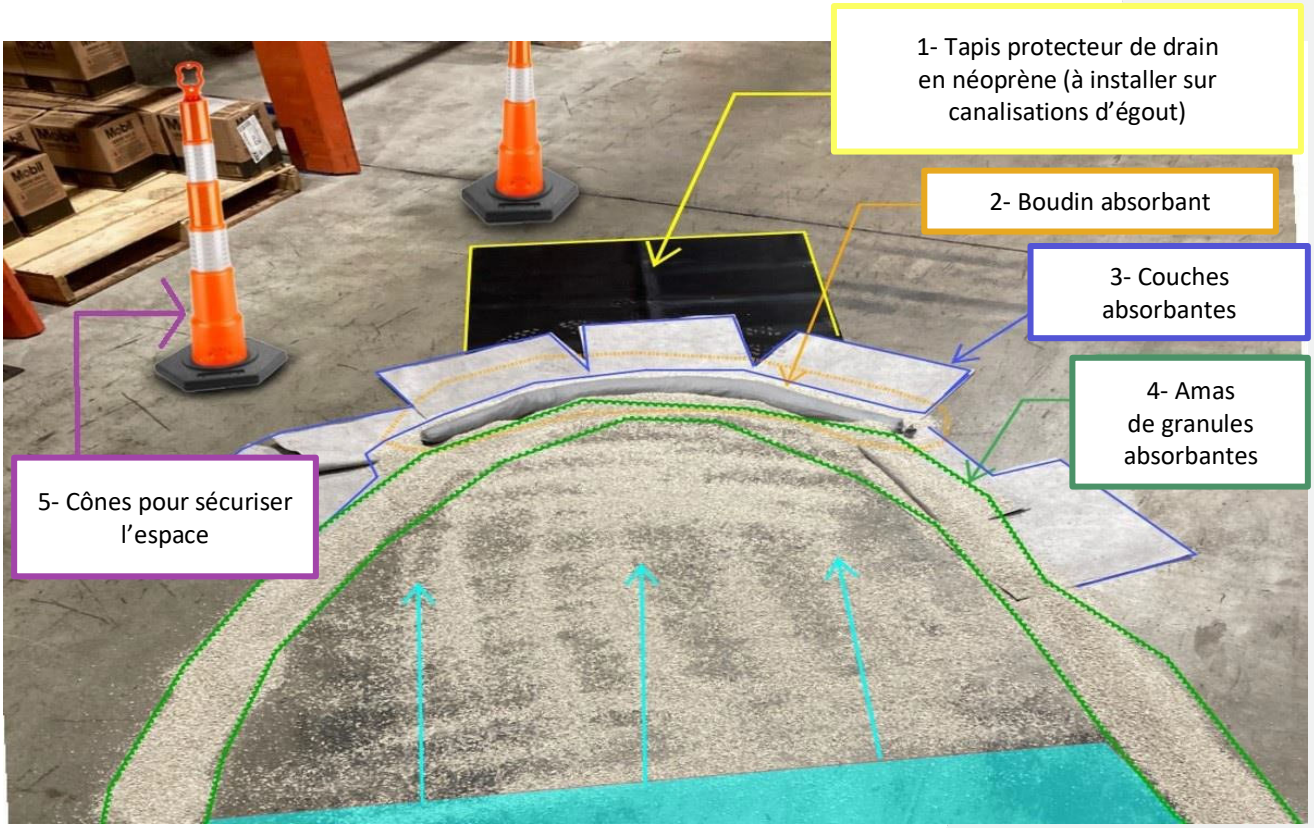
Contacter Harnois Énergies
- ✓ Dans le cas d'un déversement **majeur**, composer le 1 833 900-1610 (dans un délai de 15 minutes) et fournir de l'information précise et répondre d'après ce que vous savez.

Gestionnaire de territoire
- ✓ Dans le cas d'un déversement **mineur**, communiquer avec son gestionnaire de territoire pour l'aviser de l'incident et des actions posées pour contenir le déversement.

Réapprovisionnement et récupération
- ✓ Réapprovisionner la trousse Zénith immédiatement.
- ✓ Faire un appel de service auprès de Veolia pour la récupération et le remplacement du baril de récupération de matières dangereuses, **s'il est plein aux trois quarts**.

NOTES IMPORTANTES
- ✓ Ne divulguer aucune information aux médias.
- ✓ Ne jamais quitter les lieux sans avoir reçu, au préalable, l'autorisation de son gestionnaire immédiat, à moins d'exception (p. ex. : réseaux téléphoniques indisponibles).

Exemple de déversement maîtrisé



Rôles et responsabilités

Personne sur place

1. Contenir le déversement et délimiter la zone à l'aide de la trousse Zénith.
2. Disposer de la matière dangereuse dans le baril spécialement identifié.
3. Aviser son gestionnaire de territoire.
4. Prendre des photos du lieu de l'incident et de l'environnement autour de celui-ci.
5. Ne pas quitter les lieux du déversement tant que l'autorisation n'a pas été donnée par le gestionnaire de territoire.

Évaluation et analyse de la gravité du déversement (majeur ou mineur)

1. Si la personne sur place n'est pas à l'aise d'agir dans ce genre de situation, elle peut communiquer avec son gestionnaire de territoire.
2. Si le gestionnaire de territoire ne répond pas, composer le 450 271-9254 pour parler avec une personne habilitée à apporter son aide dans la gestion du déversement.

Gestionnaire de territoire

1. Communiquer avec Christian Rispoli* (**438 777-4805**) ou Félix Courchesne Panfili (**450 271-9254**).
 **S'il ne répond pas, il est possible de lui envoyer un message texte incluant les informations ci-dessous.*

2. Si le déversement se produit pendant la nuit, qu'il est **majeur** (+50 litres) et nécessite une intervention d'urgence environnementale, appeler directement **Laforge Environnement** (ligne d'urgence 24 heures : **1 844 255-5236).**

Fournir les informations suivantes :

- *Est-ce qu'une firme de nettoyage environnemental a été mandatée?*
- *Quelle est la quantité ainsi que le type de produit déversé?*
- *L'emplacement exact du déversement ainsi que l'environnement où se situe le déversement (asphalte, sol en terre, terrain gazonné, terrain en sable, etc.).*
- *Indiquer s'il y a des ruisseaux ou des bouches d'égout/drains près du déversement.*
- *Inclure des photos de l'incident ainsi que de l'environnement autour de celui-ci.*

Harnois Énergies

Contacts importants

Urgence……..……..…911

ÉNERGIR……..……..……..1 800 361-8003

Laforge Environnement……..……..……..……1 844 255-5236
(Ligne d'urgence 24 heures)

Harnois Énergies

Christian Rispoli……..……..…438 777-4805
(Responsable des dossiers environnementaux)

Ligne d'urgence Harnois……..……..……..1 833 900-1610
(Centre Contact Client)

Récupération et échange de barils de matières résiduelles dangereuses
(à prévoir lorsque ¾ plein)

Veolia
Service à la clientèle ……..……..1 800 563-9535

Commande de trousses complètes Zénith :
Produit nº 81-00398-001
lubrifiants@harnoisenergies.com

Commande des autres fournitures :
Voir catalogue Sécurité Lanaudière

RÉCIPIENT pour nettoyage de déversement d'essence.

DRTAH



Available Colours:

Description :
Contenant hexagonal en polyéthylène, contenant du produit absorbant pour nettoyer les déversements d'essence.

Dimensions :
19,625 po L x 29,75 po H x 17 po D

PRIX :
*179,00 $, transport en sus.

*prix sujet à changement

1 800 529-5259

Liste de contrôle des écarts de stock

Nom d'emplacement : _____

Ville : _____

Date de la dernière vérification : _____

Date de l'enquête : _____

Écart (gain/perte)	Essence ordinaire	Essence intermédiaire	Essence super	Diesel
Litres				
%				

Raison pour laquelle cette liste est remplie

- ☐ Écart mensuel ≥ 0,5 % (+/-) du volume mensuel
- ☐ Perte de produits pétroliers pendant 18 jours non consécutifs au cours du mois
- ☐ 5 jours consécutifs avec écart négatif (voir note 1 plus bas)
- ☐ Un dépassement de 50 mm du niveau de l'eau au fond du réservoir
- ☐ Autre

Note 1 : Pour la règle des 5 jours consécutifs avec écart négatif, on peut investiguer pour une perte totale significative. Ainsi, pour un produit à haut volume comme le régulier, on peut considérer une perte totale des 5 jours consécutifs de plus de 300 L; pour un produit à moindre volume comme le super, on peut considérer une perte de plus de 150 L durant les 5 jours consécutifs avec écart négatif.

Résultat de l'enquête

(Une fois le questionnaire ci-joint rempli)

Date : _____ Rempli par : _____

Harnois Énergies

Section 1 – Vérification de l'exactitude des jaugeages

	Description	OUI	NON	S.O.	Commentaires
1.1	Les jaugeages ont-ils été faits en même temps que la fin de journée (lecture des compteurs)?				
1.2	Le résultat de la comparaison hebdomadaire entre les jaugeages manuels et électroniques est-il inférieur à 5 cm?				
1.3	Manque-t-il un morceau à l'extrémité inférieure de la jauge? Si oui, nombre de cm : _____				
1.4	Les chiffres de la jauge sont-ils lisibles?				
1.5	Est-il difficile de repérer le niveau du produit sur la jauge?				
Pour les utilisateurs de Pétro Contrôle					
1.6	Les tables de conversion des résultats des jaugeages en volume correspondent-elles à vos réservoirs?				
1.7	Le niveau d'eau des réservoirs a-t-il varié subitement? Combien y a-t-il d'eau dans les réservoirs?				
1.8	*Eau - Nombre cm :*_____				
Pour ceux n'utilisant pas Pétro Contrôle					
1.9	Se sert-on des tableaux du fabricant appropriés pour la conversion des résultats des jaugeages en volume?				
1.10	Utilise-t-on les colonnes appropriées des tables du fabricant pour la conversion des résultats des jaugeages en volume?				
1.11	La table de conversion du fabricant est-elle lisible?				
1.12	Le niveau d'eau des réservoirs a-t-il varié subitement? Combien y a-t-il d'eau dans les réservoirs?				
1.13	*Eau - Nombre cm :*_____				

Section 2 – Vérification de l'exactitude des livraisons

	Description	OUI	NON	S.O.	Commentaires
2.1	S'est-on trompé de réservoir à la livraison? (Voir s'il manque du produit dans l'un et s'il y en a trop dans un autre.)				
2.2	A-t-on renvoyé du produit au dépôt?				
2.3	Pour les deux dernières livraisons, les connaissements comprennent-ils des commentaires?				
2.4	Le volume net indiqué sur le rapport de livraison électronique eeco ou veeder-root correspond-il au volume indiqué sur le connaissement +/- 400 L?				
2.5	Des livraisons ont-elles été entrées plus d'une fois dans le registre des jaugeages?				
2.6	Toutes les livraisons ont-elles été entrées dans le registre des jaugeages?				
2.7	L'écart quotidien subit-il une pointe (négative ou positive) les jours de livraison? Si c'est le cas, précisez dans la zone de commentaires si cette pointe est positive ou négative.				
2.8	Au moment du déchargement du camion-citerne, se pourrait-il qu'une partie du camion ou de la remorque soit en pente?				

Section 3 – Vérifications des ventes / du volume

	Description	OUI	NON	S.O.	Commentaires
3.1	Y a-t-il eu réparation aux pompes dernièrement?				
3.2	Y a-t-on inscrit la quantité de carburant utilisée pour les essais?				
3.3	Dans l'affirmative, y a-t-il des justificatifs à l'appui (p. ex. rapport d'étalonnage)?				
3.4	Nombre de litres de carburant utilisés pour les essais, sans documents justificatifs à l'appui				
3.5	Si le système de caisse a eu une défaillance récemment, les ventes perdues ont-elles été entrées à nouveau?				

Section 4 – Vérification de l'équipement

	Description	OUI	NON	S.O.	Commentaires
4.1	Vérifier les bacs récepteurs de fuites des pompes/distributeurs. Contiennent-ils du carburant?				
4.2	Date du dernier étalonnage des pompes/distributeurs.				Date :
4.3	A-t-on dû rajuster les pompes?				
4.4	Aux stations avec prépaiement, la pompe s'arrête-t-elle au montant prépayé?				
4.5	A-t-on vérifié dernièrement le correcteur de température de chaque pompe/distributeur?				
4.6	Les bouchons de remplissage des réservoirs souterrains sont-ils brisés, les sceaux sont-ils absents?				
4.7	Les réservoirs sont-ils verrouillés en tout temps?				
4.8	A-t-on pompé du produit ou de l'eau de l'un des réservoirs au cours des trois derniers mois?				
4.9	Dans l'affirmative, la fiche de contrôle des stocks a-t-elle été rajustée correctement?				
4.10	Si la station est équipée de détecteurs de fuites, ceux-ci sont-ils en bon état?				
4.11	Quand les filtres à carburant ont-ils été changés la dernière fois?				Date :
4.12	Une fois les distributeurs activés, le pompage du carburant tarde-t-il?				
4.13	A-t-on remplacé les cartes de circuit imprimé des pompes/distributeurs récemment?				
4.14	Des pompes/distributeurs ont-ils dû subir des réparations plus fréquemment que la normale dans la dernière année?				

Procédure de pige à essence et test d'eau



Harnois Énergies

Matériel nécessaire

- Crayon et registre des piges
- Gants et papiers jetables
- Pâte détectrice d'eau pour éthanol (Sar-Gel)
- Baguette de jaugeage

Normes RBQ

UNE FOIS PAR SEMAINE

Magasin avec système de pige électronique

TOUS LES JOURS

Magasin sans système de pige électronique

Matériel de sécurité

- Dossard
- Gants
- Cônes

Étape 1 : Sécurité

- Sécurisez-vous en portant un dossard et des gants.
- Disposez les cônes autour de l'aire de ravitaillement à tous les endroits exposés à la circulation. Assurez-vous de toujours faire face aux véhicules et ayez un contact visuel constant avec les automobiles.

Étape 1 : Sécurité

- Sécurisez-vous en portant un dossard et des gants.
- Disposez les cônes autour de l'aire de ravitaillement à tous les endroits exposés à la circulation. Assurez-vous de toujours faire face aux véhicules et ayez un contact visuel constant avec les automobiles.

Éta



- e.
- ersement débris,
-
- e r.

Étape 2 : Inspection

- Ouvrez le couvercle de remplissage.
- Assurez-vous que la boîte anti-déversement est exempte d'eau, d'essence, de débris, de glace ou de neige.
- Assurez-vous que le couvercle de remplissage est cadenassé.
- Vérifiez l'étanchéité du couvercle de remplissage en tentant de le tourner.



Harnois Énergies

Étape 3 : Test d'eau

- Vérifiez que la baguette de jaugeage est intacte et que l'extrémité n'est pas effritée et/ou endommagée.
- Appliquez de la pâte d'eau (Sar-Gel) sur l'extrémité ainsi que deux autres endroits plus haut sur la baguette.
- Descendez la baguette tranquillement jusqu'au fond du réservoir.
- Attendez un minimum de 15 à 20 minutes et retirez la baguette, en notant visuellement le niveau de l'essence.
- S'il y a présence d'eau, la pâte sera de couleur rose foncé. Si vous le pouvez, prenez une photo de la baguette et avisez votre gestionnaire de territoire.



Étape 4 : Finalisation

- Retirez la baguette et notez la mesure exacte en centimètres du niveau d'essence et inscrivez-la dans le registre de piges.
- Essuyez la baguette avec du papier à main pour enlever la pâte détectrice d'eau
- Tous les réservoirs du site doivent être vérifiés de la même façon.
- Verrouillez les cadenas, remettez le couvercle de remplissage sur le bon réservoir et rangez les équipements.
- Assurez-vous que la pige corresponde au grade du produit en vérifiant l'étiquette d'identification.
- Magasin avec système de pige électronique : imprimez une lecture des niveaux des réservoirs.
- Assurez-vous que le registre des tests d'eau et la mesure en centimètres (essence) sont comparés avec le système de jaugeage.



Entretien de votre station en hiver

Buts

- Atténuer les risques de blessures
- Effectuer des livraisons sans incident
 - Contamination de produit
 - Déversement
- Réduire les risques de dommages matériels
- Éviter des ruptures de stock

Normes

Afin d'éviter des situations potentiellement dangereuses tant pour les clients que pour le transporteur ou pour les employés, la station est responsable d'entretenir son aire de service.

- S'assurer que l'aire de service et de livraison de même que le trajet pour la livraison sont exempts de glace, de neige et de débris.
- Veiller à ce que les boîtes de confinement des déversements et que les évents sont libres de neige et de glace.
- Réduire au maximum les zones glissantes en déneigeant fréquemment et en utilisant du sel de déglaçage et du sable.

Entretien du site

- Déneiger dès que possible après une chute de neige.
- Entasser la neige loin de l'aire de livraison.
- Noter que la neige fondue peut geler à nouveau et former des plaques de glace.
- Utiliser du sel de déglaçage et du sable afin de réduire au maximum les zones glacées et augmenter l'adhérence.

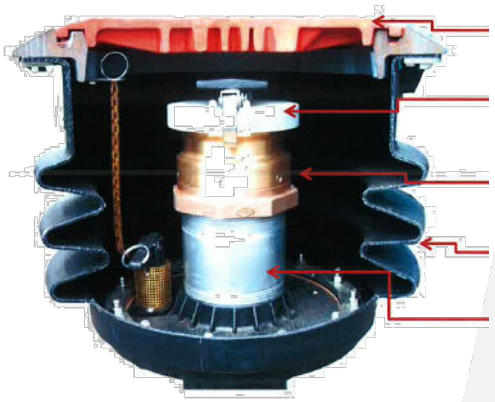
Entretien de l'aire de livraison

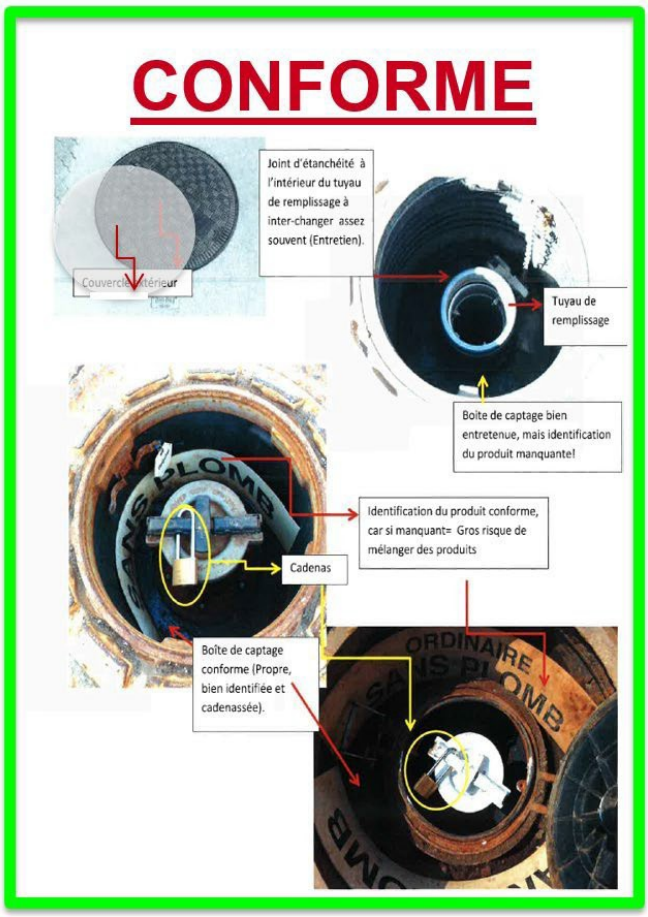
- L'aire de livraison doit être dégagée et apte à recevoir une livraison en tout temps.
- Si la situation le permet, lors de la chute de neige, mettre des cônes sur les couvercles; cela facilite le repérage pour les livraisons.
- Les couvercles des puits de livraisons doivent être de la couleur appropriée en fonction du produit du réservoir :
 - Ordinaire : Blanc
 - Diesel clair : Jaune
 - Super : Rouge

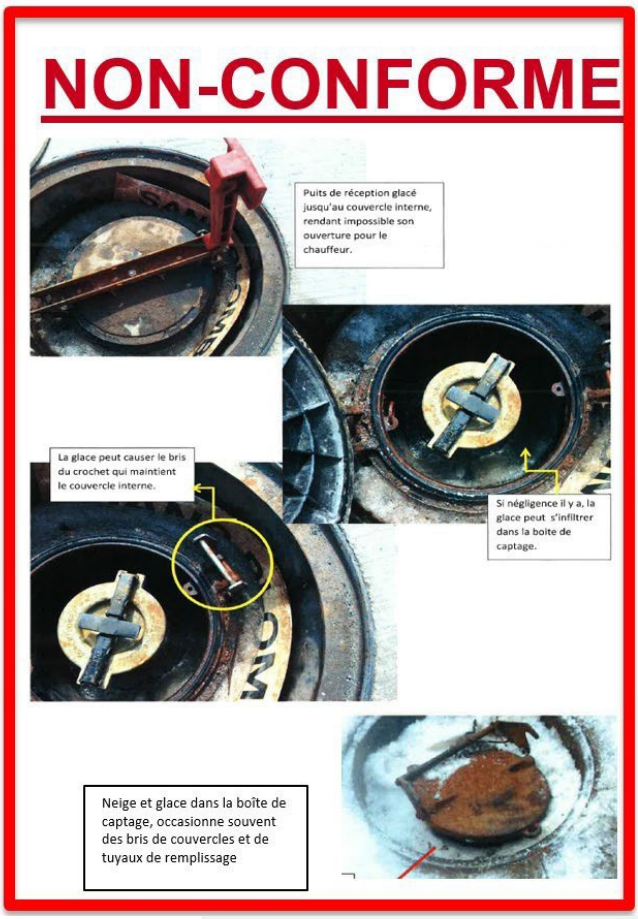
Entretien des puits de réception

Vérifiez quotidiennement les puits de réception et les boîtes de captage :

- Retirer la neige et la glace accumulées.
- Vérifier que les identifications de produits sont en bon état et visibles.
- Vérifier que le cadenas est présent.
- Lubrifier les verrous régulièrement.







Entretien hivernal

Sécurité n° 2

Accès aux aires de livraison

Les aires de livraison doivent être déneigées et déglacées.

Les trous de livraison doivent être visibles en tout temps.
S'il neige en attente d'une livraison, placer, dans la mesure du possible, des cônes sur les trous. Les camionneurs sauront exactement où se positionner même s'il y a une petite couche de neige au sol.

L'accès aux trous de livraison doit être facile.
- Accumulation de neige loin de l'aire de livraison.
- Véhicules stationnés de manière à libérer l'accès.



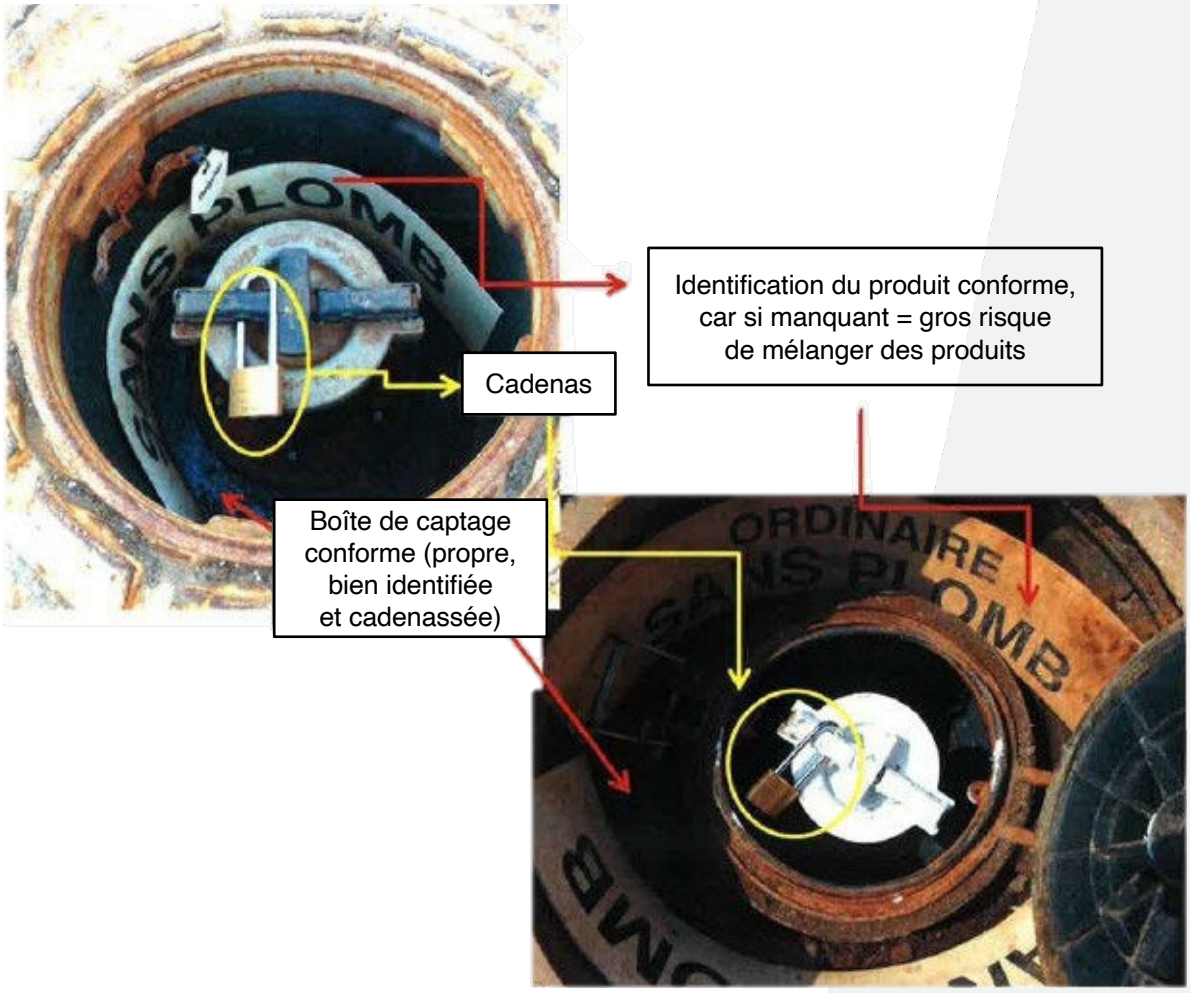
Trous de livraison

Cadenas

- Tous les trous doivent être cadenassés.
- Les cadenas doivent être entretenus (lubrifier la serrure et la tige au moins une fois par mois).

Trous de livraison

- Vérifier les trous quotidiennement et retirer l'eau, la glace ou les déchets.
- Vérifier que les trous sont bien identifiés :
 - Couleur du couvercle extérieur
 - Banderole d'identification intérieure
- Mettre un peu de sel à titre préventif pour éviter que la glace ne se forme dans les trous.



Entretien du site

- L'aire de circulation des clients doit aussi être déneigée et déglacée.
- Utiliser de l'abrasif (sel ou sable) de manière préventive.



Source : http://i.huffpost.com/gen/2536470/images/o-SPREADING-SALT-ICE-facebook.jpg

Pour votre sécurité!

- Un entretien efficace vous garantit la livraison des carburants.
- Vous pouvez ainsi servir votre clientèle en toute quiétude.
- Vous démontrez à votre clientèle votre sens des responsabilités.

Responsabilités du détaillant pendant l'hiver

Entretien de l'aire de livraison

- Le détaillant doit lui-même vérifier les aires de livraison/ remplissage tous les jours;
- L'aire de livraison **doit être dégagée** et apte à recevoir une livraison en tout temps;
- Si la situation le permet, lors de la chute de neige**,** **mettre des cônes** sur les couvercles des puits facilite le repérage pour les livraisons;
- Les couvercles des puits de livraisons doivent être de la **couleur appropriée** en fonction du produit du réservoir :
 - Ordinaire : blanc
 - Diesel clair : jaune
 - Super : rouge
 - Intermédiaire : bleu

Entretien du site

- **Inspecter** les surfaces extérieures tous les jours;
- **Déneiger** dès que possible après une chute de neige;
- **Entasser la neige** loin de l'aire de livraison. La neige fondue peut geler à nouveau et former des plaques de glace;
- Utiliser du **sel de déglaçage** et du **sable** afin de réduire au maximum les zones glacées et augmenter l'adhérence;
- **Chaque jour**, les îlots de pompes (au-dessus et autour), ainsi que les trottoirs doivent être déneigés et déglacés.

Entretien des puits de réception

- **Vérifier quotidiennement** les puits de réception et les boîtes de captage;
- **Retirer** la neige et la glace accumulées;
- **Vérifier** que les identifications de produits sont en bon état et visibles;
- **Vérifier** que le cadenas est présent et en bon état;
- **Lubrifier** les verrous régulièrement.

Conforme

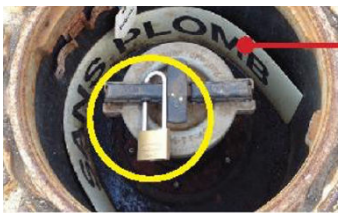
Couvercle extérieur



Tuyau de remplissage

Boîte de captage bien entretenue, mais identification de produit manquante





Boîte de captage conforme : bien identifiée et cadenassée

Non conforme

Glace dans la boîte de captage



Puits de réception glacé jusqu'au couvercle interne, rendant impossible l'ouverture par le chauffeur





Situation occasionnant souvent des bris de couvercles externes, internes et des tuyaux de remplissage

Responsabilités du chauffeur

- Signaler sa présence auprès de la personne responsable au site;
- Évaluer la sécurité des lieux à son arrivée à la station;
- Porter son équipement de protection personnel;
- Protéger son aire de travail avec des cônes de signalisation;
- Produire un rapport d'avis de risque signalant des conditions insatisfaisantes de livraison (ce qui peut faire en sorte que la livraison ne soit pas effectuée).

Veuillez noter que si le chauffeur ne peut pas effectuer la livraison en raison d'un mauvais entretien :

- Le détaillant recevra un rapport d'avis de risque;
- Des frais de 75 $ seront facturés;
- La livraison sera effectuée 24 heures suivant la confirmation que la situation est corrigée.

Harnois Énergies

Rôle des chauffeurs

Ce que le chauffeur doit faire

- Signaler sa présence auprès de la personne responsable au site.
- Évaluer la sécurité des lieux à son arrivée à la station.
- Porter son équipement de protection personnel.
- Protéger son aire de travail avec des cônes de signalisation.
- Produire un rapport signalant des conditions insatisfaisantes de livraison (ce qui peut faire en sorte que la livraison ne soit pas effectuée).

Ce que le chauffeur doit s'abstenir de faire

(Responsabilités du détaillant)

- Pelleter la neige ou casser la glace autour des couvercles.
- Forcer les cadenas figés.
- Tenter de brancher les flexibles à des tuyaux de remplissage enneigés ou recouverts de glace.
- Travailler dans une zone extrêmement glissante ou enneigée.
- Procéder à une livraison lorsque les identifications de produits sont absentes ou non visibles.

Frais

- Si le chauffeur ne peut effectuer la livraison en raison d'un mauvais entretien :
- Des frais de 75 $ seront facturés.
- La livraison sera effectuée 24 heures suivant la confirmation que la situation est corrigée.
- Le détaillant recevra un rapport d'avis de risque.

Merci de votre collaboration et bonne saison hivernale!

Harnois Énergies

Avis de risque

Introduction

Ce document est un outil pour démontrer différents points importants en ce qui a trait à l'entretien extérieur des stations-service.

Aire de livraison conforme



Une aire de livraison bien entretenue
et dégagée, apte à recevoir une livraison
en tout temps.



Particulièrement en hiver, pour faciliter l'entretien des couvercles extérieurs,
il est grandement conseillé de mettre des cônes dessus, et ce, si la situation le permet,
afin de dévier la circulation et ainsi s'assurer de la propreté des lieux en tout temps.

Aire de livraison avec couvercles bien identifiés - conformes aux couleurs de chacun des produits pétroliers.

Une aire de livraison bien entretenue, dégagée et apte à recevoir en tout temps une livraison, même si apparence de pluie/neige.



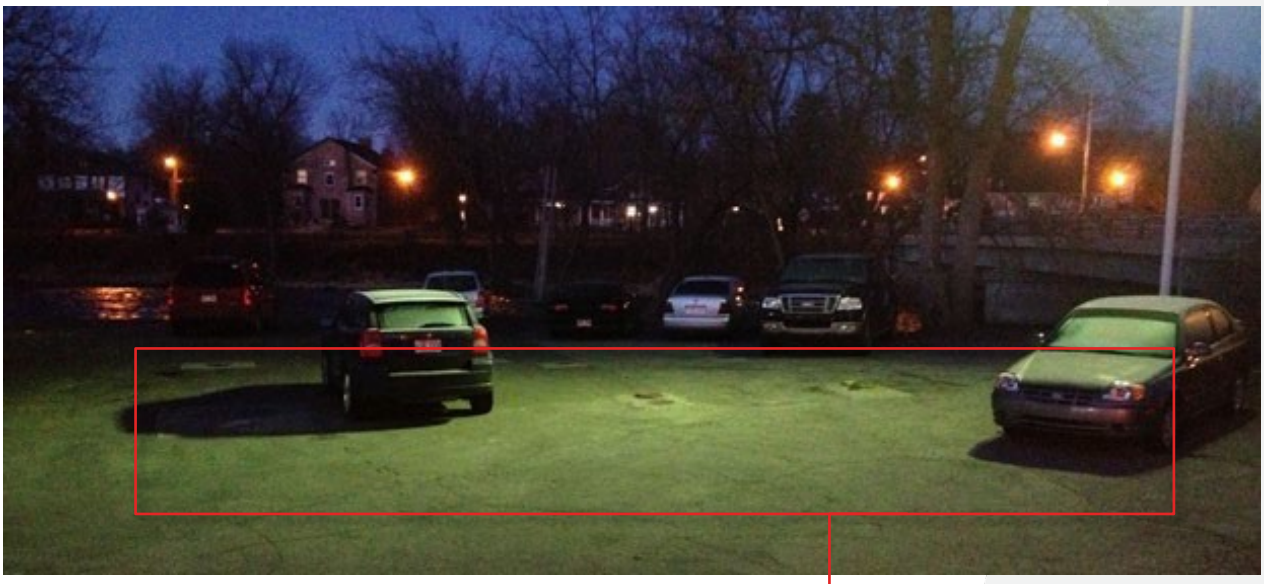




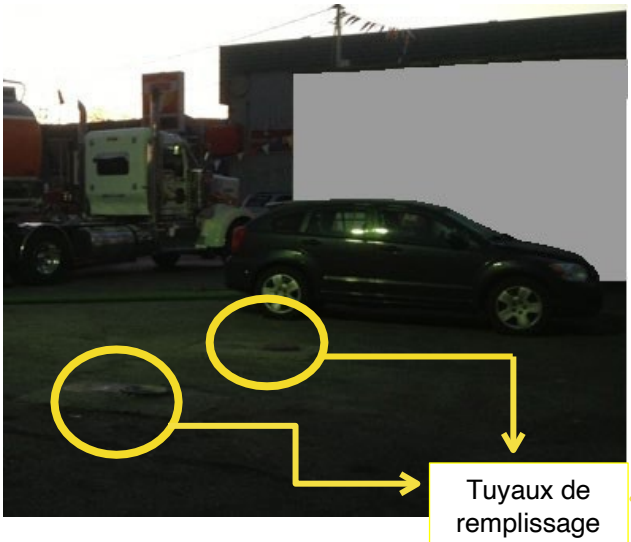
Accès aux tuyaux de remplissage

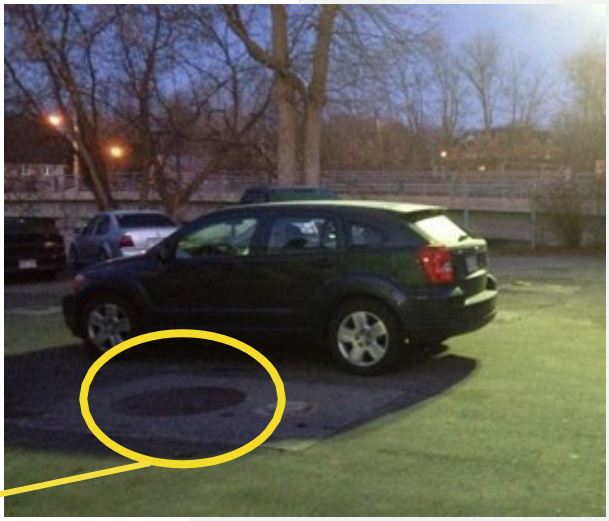
Si un véhicule ou un autre objet gêne l'accès aux tuyaux de remplissage, le chauffeur doit obligatoirement demander au détaillant de le faire déplacer. Selon les normes du transport, aucune livraison ne peut être effectuée si l'accès aux tuyaux de remplissage est encombré.

Voici un exemple où un véhicule est stationné dans l'aire de livraison de nuit.



Aire de livraison où les tuyaux de remplissage se trouvent.



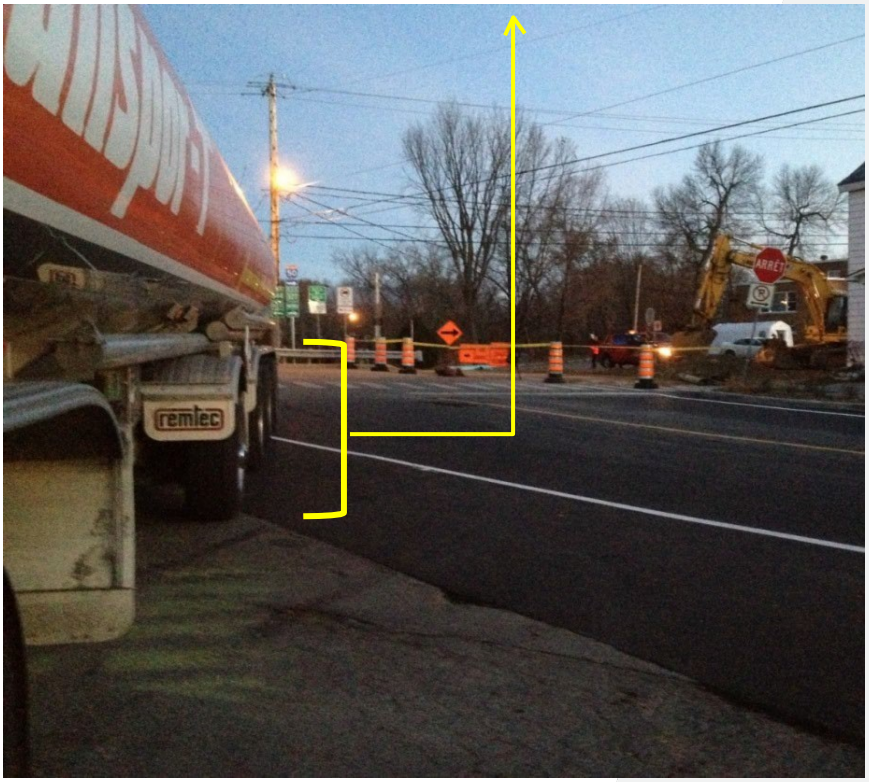


Tuyaux de remplissage

À cause du véhicule stationné précédemment, voici comment le camion-citerne a dû se placer afin de pouvoir effectuer sa livraison. Dans ce cas-ci, selon les normes du transport, aucune livraison ne peut être faite pour une question de sécurité.



Nous constatons que l'arrière de la citerne est carrément dans la rue, ce qui est inacceptable selon les normes du transport (non règlementaire et très dangereux).



Même scénario, si plusieurs véhicules sont stationnés dans la cour et bloquent l'accès aux réservoirs pétroliers.







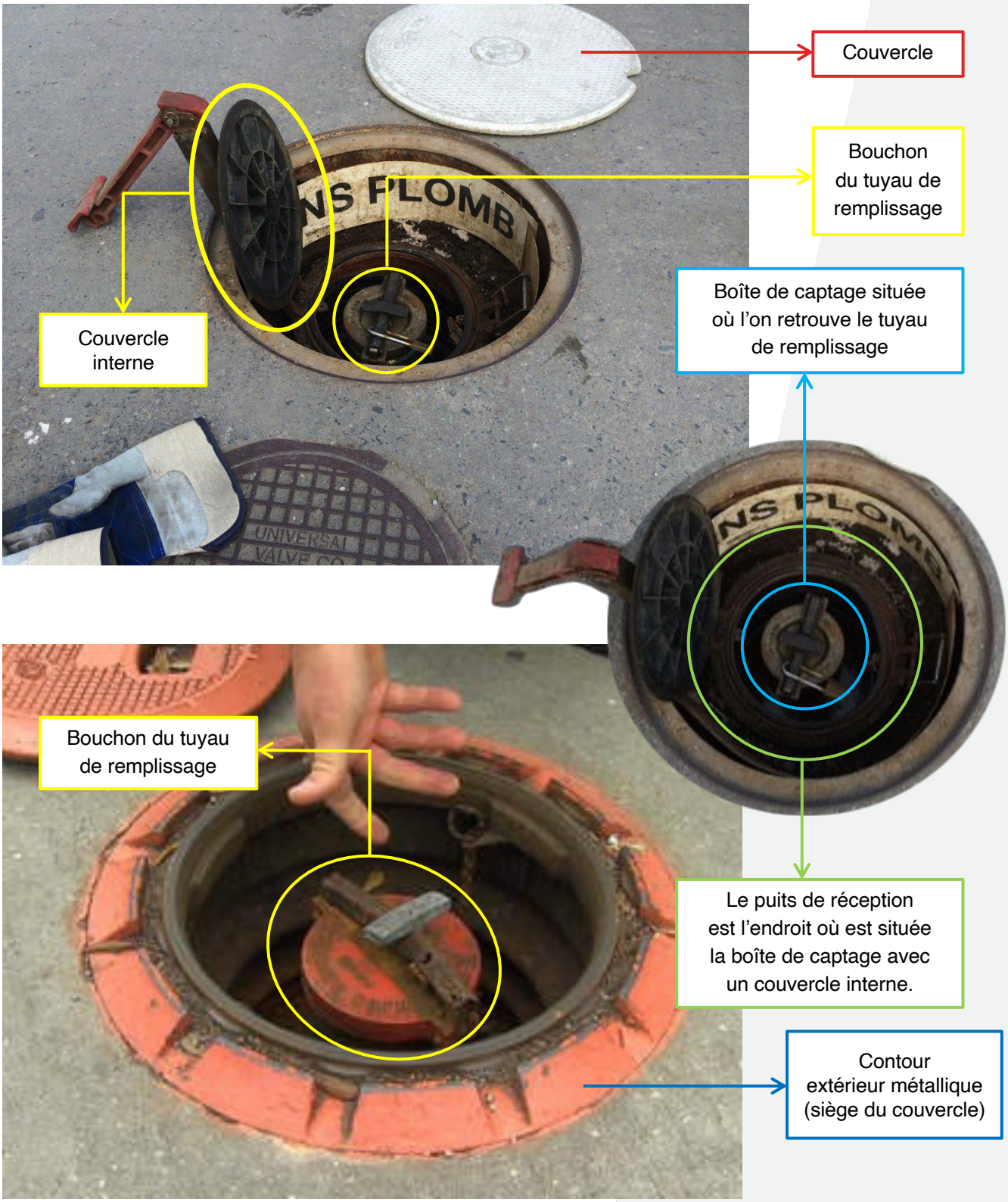
Le chauffeur doit se présenter de face pour cette livraison. Nez à nez avec un camion-citerne, le plus près possible pour que l'arrière de la citerne ne soit pas dans la rue.

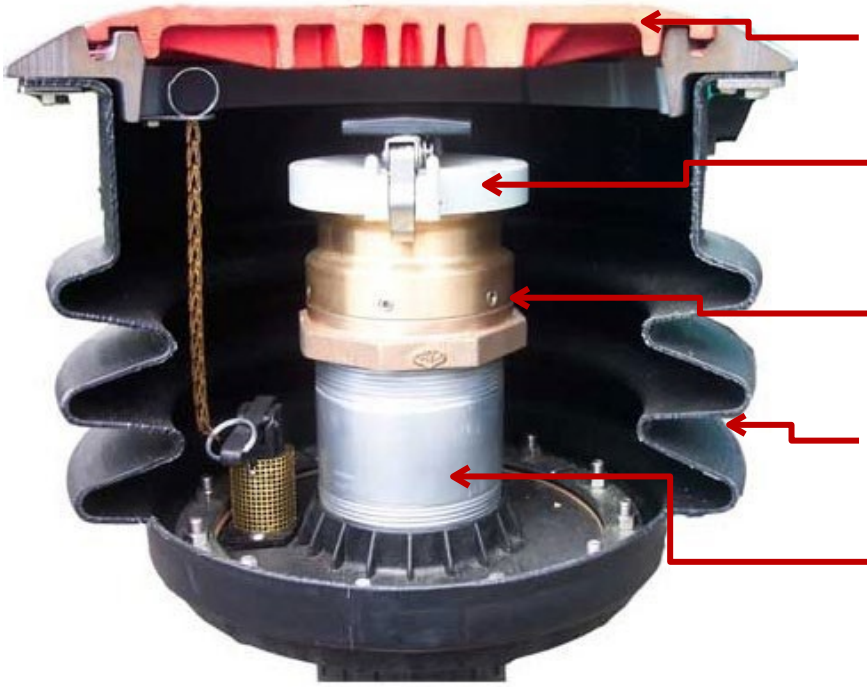
Très difficile de se stationner comme il se doit, puisque le camion blanc nuit à son positionnement dans la cour.

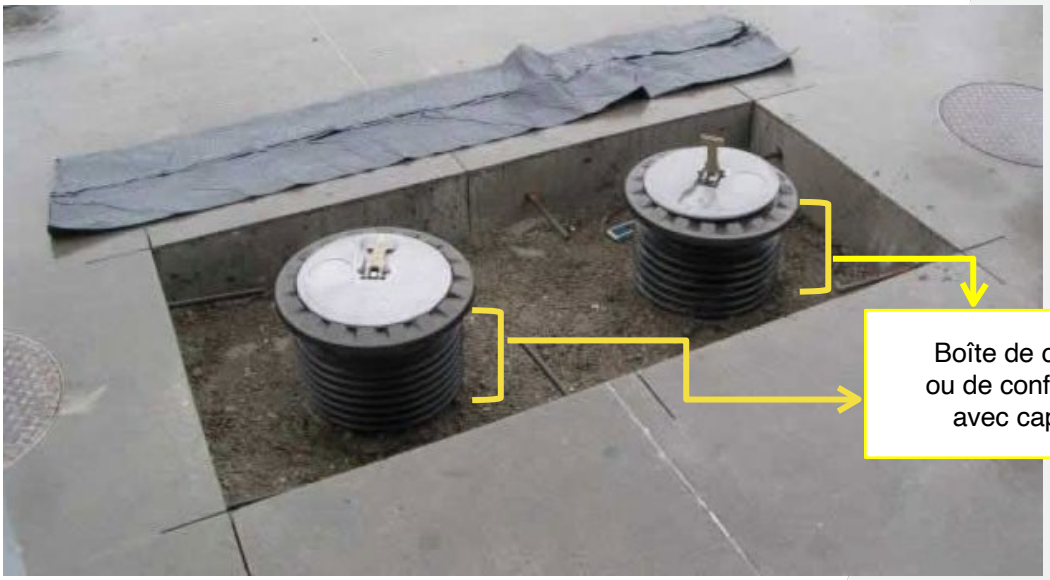
Ci-dessous, on peut voir un exemple d'une cour où il y a beaucoup d'accumulation de glace,
au point de rendre l'aire de livraison pratiquement introuvable pour les livreurs de produits pétroliers.



Identification des puits de réception




Couvercle extérieur
Bouchon
Adaptateur
pour coude
Boîte de récupération/captage
Tuyau de remplissage

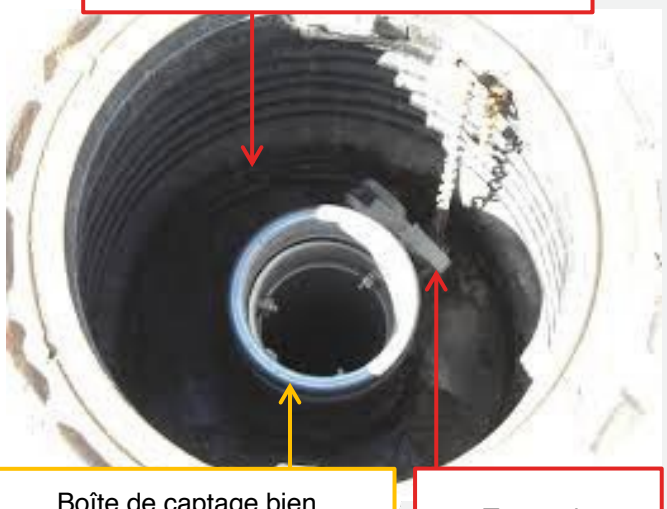

Boîte de captage
ou de confinement
avec capteurs

Puits de livraison conforme



Couvercle extérieur (Super)

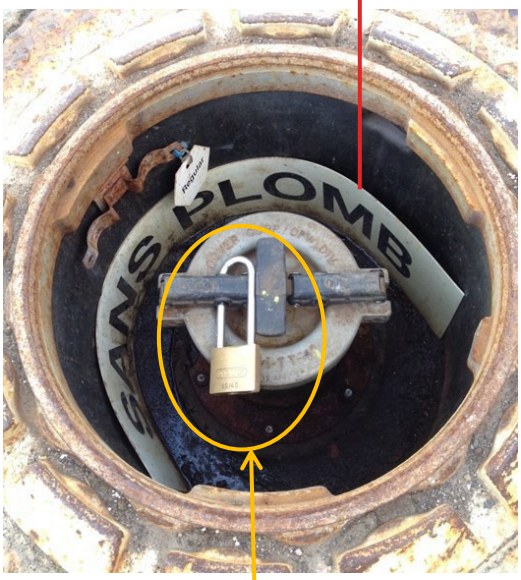
Joint d'étanchéité à l'intérieur du tuyau de remplissage à remplacer assez souvent (entretien)



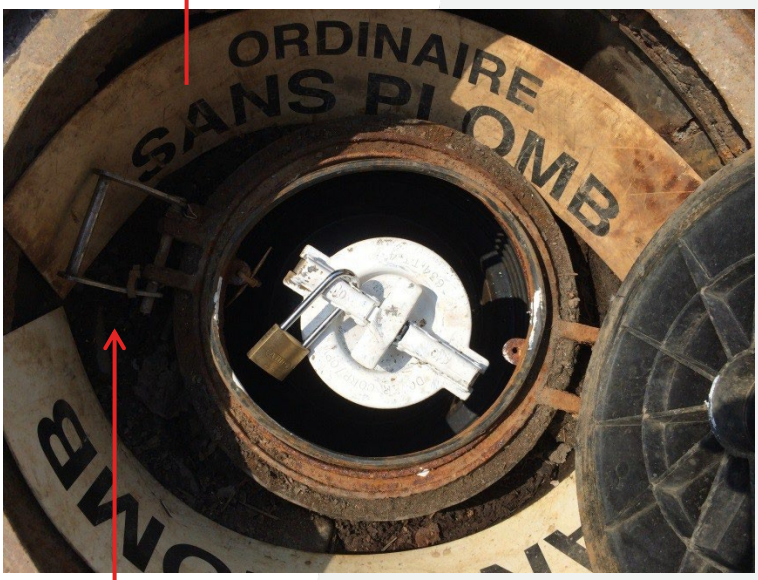
Boîte de captage bien entretenue, mais identification du produit manquante

Tuyau de remplissage

Identification du produit conforme, car si manquant = gros risque de mélanger des produits



Cadenas

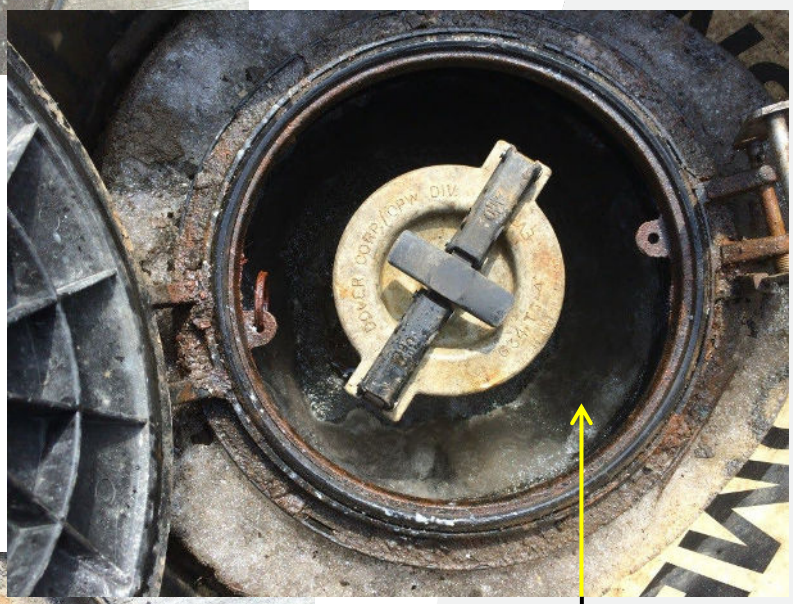


Boîte de captage conforme (propre, bien identifiée et cadenassée).

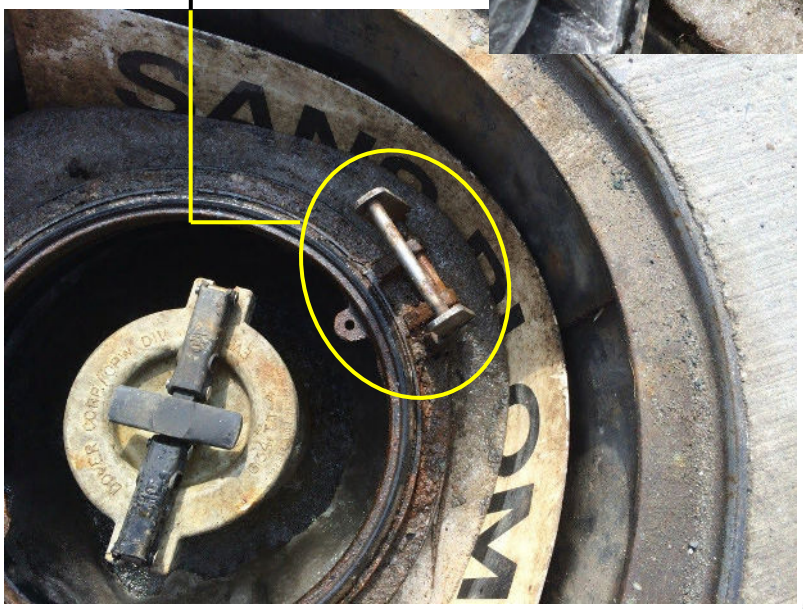
Puits de livraison non conforme



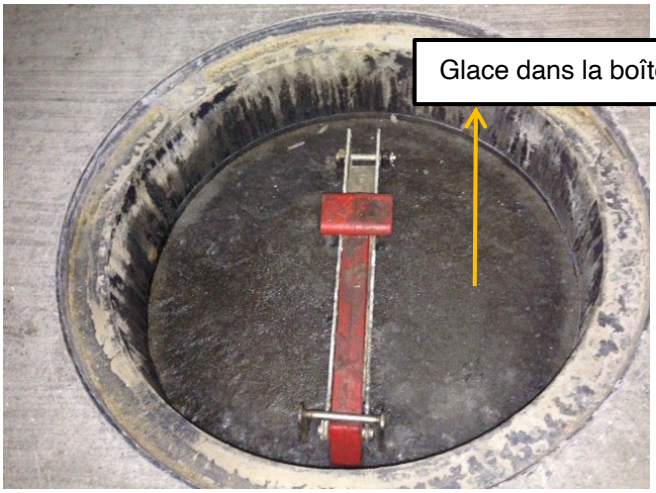
Puits de réception glacé jusqu'au couvercle interne, rendant impossible son ouverture par le chauffeur.

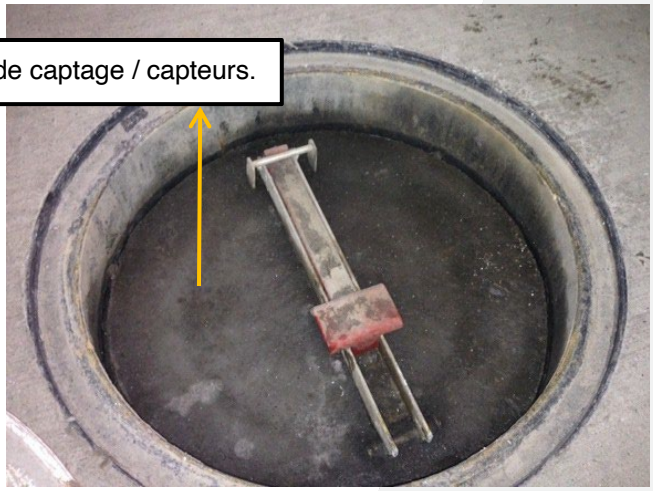


La glace peut causer le bris du crochet qui maintient le couvercle interne.



Si négligence, la glace peut s'infiltrer dans la boîte de captage.



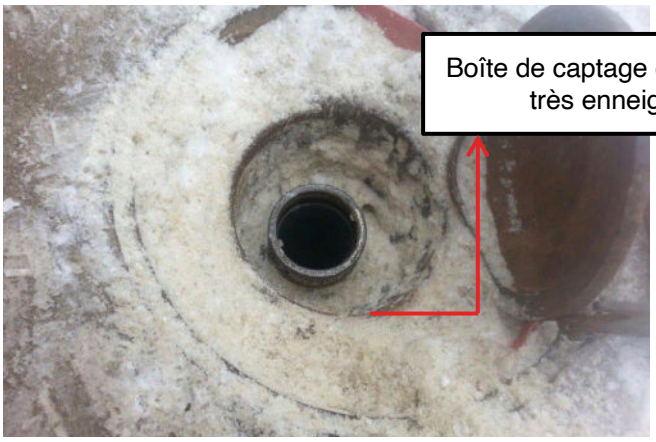


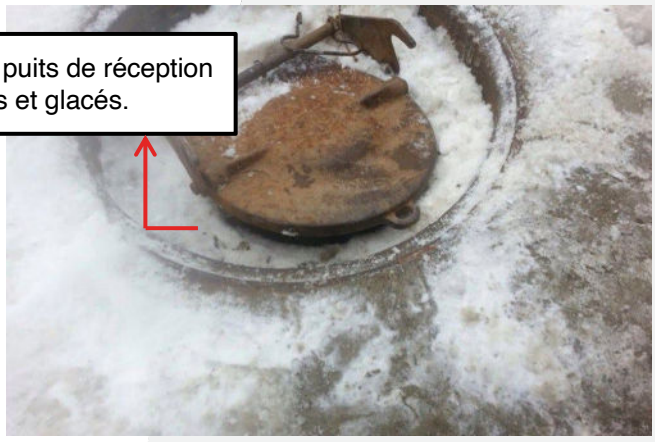


Identification et cadenas conformes,
mais présence de glace.



Bien entretenu :
propre, produit identifié et cadenassé.





Situation occasionnant souvent des bris de couvercles externes et internes, et des tuyaux de remplissage.

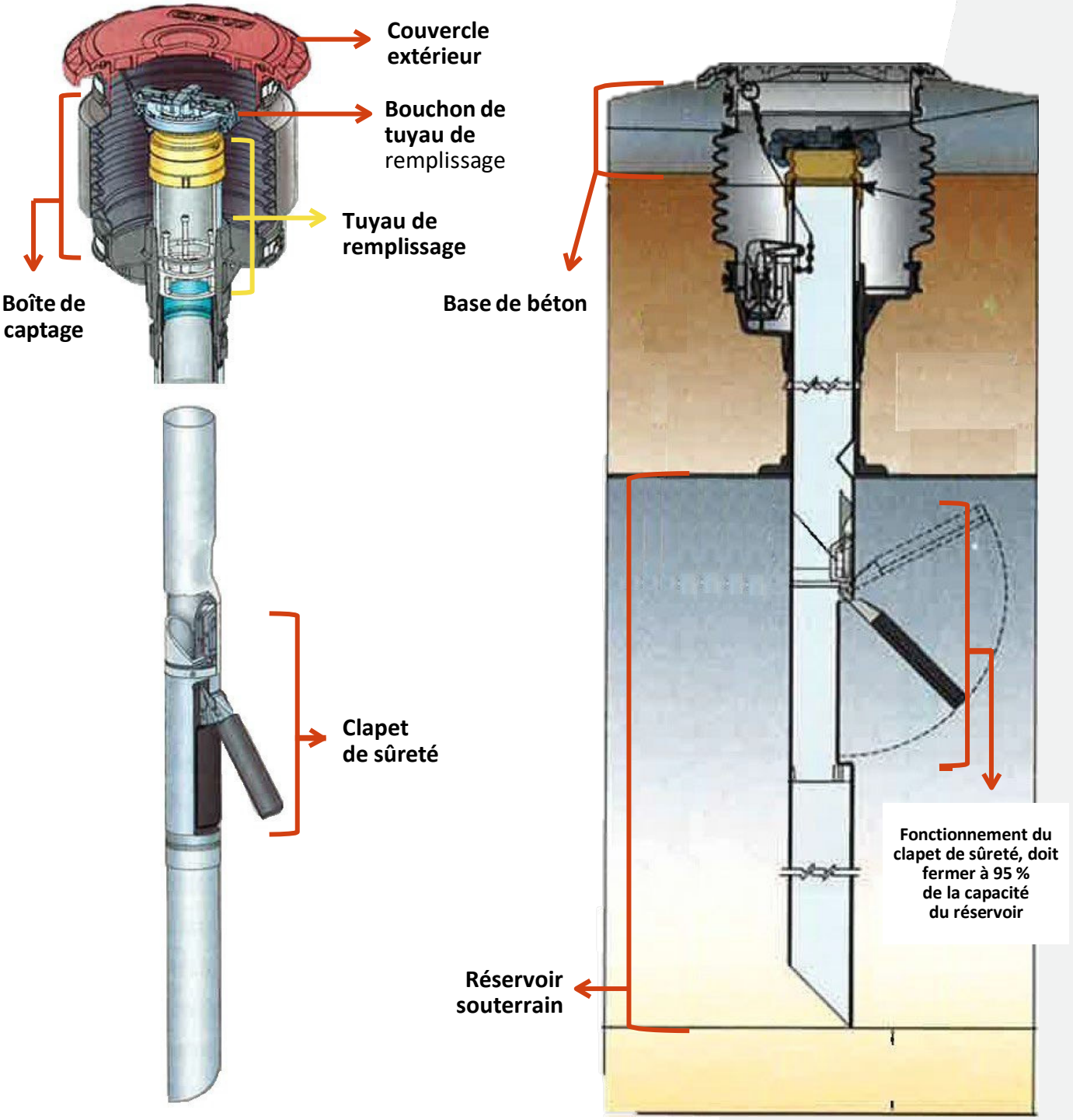


Négligé, plein de détritus, terre, brindilles, etc.



Puits de réception plein de glace.
De l’abrasif doit être mis pour le nettoyer.

Clapet de sûreté



L’évent





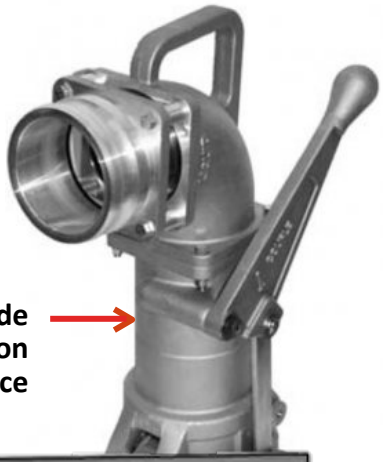
Un espace libre de 8 mètres autour des évents est nécessaire pour leur bon fonctionnement. Question de sécurité : Toute obstruction (exemples : branches d’arbre, etc.) doit être enlevée. L’évent doit aussi être protégé par des bollards.

L’évent sert à récupérer l’air pour le rapporter au réservoir lorsque les clients prennent du produit pétrolier aux pompes. Il sert aussi à faire ressortir l’air des réservoirs pétroliers lorsqu’une livraison est en cours.

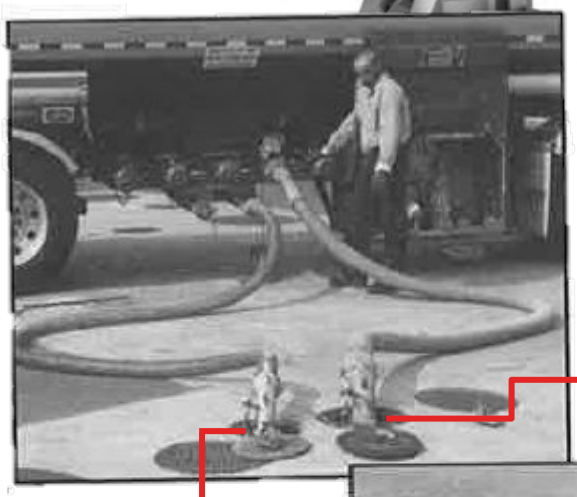


Récupération des vapeurs (Montréal)

Pour la récupération des vapeurs d'essence et le déchargement des divers produits, il faut installer un coude autour du tuyau de remplissage.

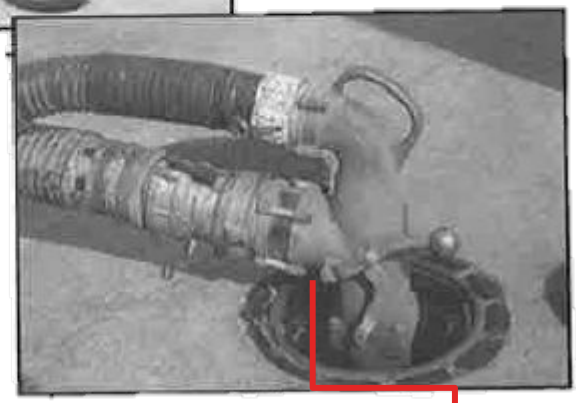


Coude simple de livraison d'essence

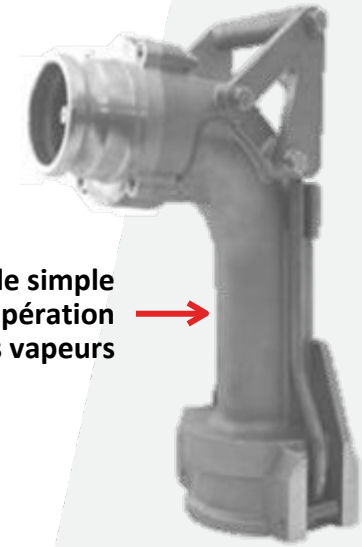


Coude de livraison d'essence

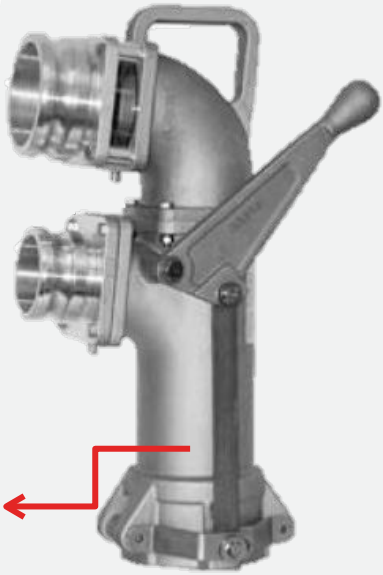
Coude de récupération des vapeurs



Unité de retour en boucle



Coude simple de récupération des vapeurs



Coude double (coaxial) adapté pour la récupération des vapeurs et aussi pour la livraison d'essence

Harnois Énergies

Chargement à la raffinerie

Vitesse lente



L'approche du camion à l'aire de chargement doit s'effectuer à une vitesse lente afin d'assurer l'accès et le positionnement sécuritaire du véhicule à la rampe de chargement.

Déplacez votre véhicule



Être positionné convenablement d'une manière conforme aux directives de l'exploitant du lieu de chargement



Rampe de chargement

Le « Scully » sert à mettre le réservoir à la masse, donc il permet de suivre le niveau de produit qui se déverse dans la citerne.



Le chauffeur enlève les bouchons des raccords de la remorque-citerne et il raccorde les bras de chargement. Par la suite, il règle correctement les compteurs à quantité à charger dans chaque compartiment. Pendant le chargement, le chauffeur doit toujours demeurer près des commandes.



Demeurez près des commandes



Raccordez les bras de chargement



Positionnez le bras

Rampes de chargement





Bouchon - Puit de remplissage

Petits trucs!

Lorsque vous pouvez facilement tourner le bouchon d'étanchéité de votre réservoir de produit pétrolier, c'est signe que le joint d'étanchéité (*gasket*) est usé et donc à changer!

On nous avise que, compte tenu des grosses accumulations de neige que nous avons tous les hivers, certains détaillants ont de gros problèmes avec de l'eau dans leurs réservoirs.

Nous vous demandons donc d'être très vigilants et de vérifier régulièrement la bonne étanchéité entre les bouchons et les *gaskets* de vos puits de remplissage.

Si vous avez besoin de bouchons d'étanchéité, vous n'avez qu'à appeler votre entrepreneur pétrolier (Ex. LÉVEILLÉE TANGUAY INC. etc.) pour en commander.

Remarque : Il est très important de faire vos tests d'eau tous les jours dans chacun de vos réservoirs pendant cette période cruciale qu'est l'hiver.

Entretien des pompes

Comment nettoyer vos pompes

Acier inoxydable brossé

Nettoyer avec de l'huile de citron
IMPORTANT : Ne jamais appliquer de cire

Chrome et cadrages en plastique

Nettoyant à vitres avec ammoniac « D » (exemple : WINDEX)
IMPORTANT : Ne jamais appliquer de cire

Cire à appliquer sur vos pompes

Seulement sur panneaux peinturés avec décalques.
Celle-ci rend l'entretien de vos pompes beaucoup plus facile.
Cire traditionnelle vendue pour les autos.

Fréquence

Nettoyage : aussi souvent que le besoin s'en fait ressentir
(le pompiste peut le faire lorsque c'est tranquille aux pompes).

Cire : idéalement au PRINTEMPS / à l'AUTOMNE de chaque année

Harnois Énergies

Allées d’accès aux réservoirs pétroliers

Allées d’accès aux réservoirs pétroliers toujours dégagées/accessibles et test d’eau fait tous les jours.

Afin que les camionneurs des différentes compagnies de transport puissent effectuer adéquatement les livraisons de produits pétroliers à votre station, nous vous demandons de toujours bien **dégager, déneiger et/ou déglacer** les allées d’accès aux réservoirs ainsi que les tuyaux d’alimentation des réservoirs. En cas de négligence, après le deuxième avis de risque, des frais de 125 $ par heure vous seront facturés.

Les transporteurs ont reçu la directive de ne livrer aucun produit pétrolier si vos équipements sont défectueux, s’il y a des véhicules qui bloquent l’accès ou encore s’il y a danger que l’eau s’infiltre dans les réservoirs ; d’autant plus qu’avec de l’éthanol dans vos réservoirs d’essence, vous risquez de perdre le réservoir au complet si une infiltration d’eau survenait.

N’oubliez pas de faire vos tests d’eau hebdomadaire, surtout en automne et en hiver, période plus risquée pour l’accumulation d’eau.

Des délais de livraison ou encore l’incapacité de livrer dans les bons délais pourraient nous occasionner des frais supplémentaires, qui pourraient par la suite vous être refacturés s’il y a négligence de votre part. Afin d’éviter des situations désagréables pour tout le monde, il est très important de vérifier vos puits de remplissage régulièrement.

Pâte test d’eau Sar-Gel éthanol disponible au siège social HÉ.
(Voir onglet ENTRETIEN – Articles disponibles chez HÉ pour coût)

Gestion des inventaires pétroliers

Responsabilités du détaillant

Le gouvernement provincial, sous l'égide de la Régie du bâtiment du Québec, a décrit les responsabilités d'un propriétaire d'équipement pétrolier à risque élevé dans le Code de sécurité. Les articles 143 à 146 touchent particulièrement le contrôle des inventaires pour un site avec des réservoirs souterrains.

Distribution de carburant

143. *Le propriétaire doit jauger chaque semaine le niveau de l'eau dans chaque réservoir souterrain contenant du carburant. Il doit également vérifier la présence d'un produit pétrolier ou de vapeurs d'un tel produit dans le puits d'observation de ces réservoirs si celui-ci n'est pas muni d'un système de surveillance continue avec une alarme et, le cas échéant, soumettre le réservoir et la tuyauterie souterrains à un essai de détection de fuites qui satisfait aux exigences du deuxième alinéa de l'article 8.130 du Code de construction (chapitre B-1.1, r. 2).*

Si les résultats de l'essai de détection de fuites révèlent une fuite, les pièces défectueuses de l'installation doivent être réparées ou remplacées et un autre essai de détection de fuites doit être effectué après ces travaux.

144. *Le propriétaire doit, chaque jour d'utilisation de ses équipements :*

1° Effectuer simultanément le jaugeage des réservoirs souterrains et la lecture des compteurs des distributeurs ;

2° Calculer, en tenant compte des volumes de produits pétroliers reçus et retirés, le volume qui devrait se trouver dans le réservoir souterrain et le comparer avec celui qui est obtenu le même jour par le jaugeage effectué selon le paragraphe 1.

Toutefois, si le propriétaire d'un équipement pétrolier à risque élevé n'utilise pas ses équipements pendant plus d'une semaine, il doit les jauger chaque semaine pendant cette période.

145. *Le propriétaire doit soumettre le réservoir et la tuyauterie souterrains à un essai de détection de fuites conformément au deuxième alinéa de l'article 8.130 du Code de construction (chapitre B-1.1, r. 2), s'il survient sans que l'on en connaisse la cause :*

1° Une perte de produits pétroliers d'au moins 0,5 % du volume de produits pétroliers retirés d'un réservoir ou de plusieurs réservoirs contenant un même produit sur une période d'un mois ;

2° Une perte de produits pétroliers pendant au moins 5 jours consécutifs ;

3° Une perte de produits pétroliers pendant au moins 18 jours au cours d'un mois, lorsque le niveau du produit est mesuré tous les jours ;

4° Une perte ou un gain de produits pétroliers pendant au moins 15 jours au cours d'un mois, lorsque le niveau du produit est mesuré 6 jours par semaine ;

5° Un dépassement de 50 mm du niveau de l'eau au fond du réservoir.

Si les résultats de l'essai de détection de fuites révèlent une fuite, les pièces défectueuses de l'installation doivent être réparées ou remplacées et un autre essai de détection de fuites doit être effectué après ces travaux.

146. *Le propriétaire doit vérifier annuellement et s'assurer du bon fonctionnement de chaque soupape de sûreté à fusible et de chaque système de détection automatique de fuites. Cette vérification doit être effectuée selon les instructions du fabricant.*

En résumé

Un détaillant possédant des réservoirs souterrains doit :

- Effectuer quotidiennement le jaugeage des réservoirs en même temps que la lecture des compteurs.
- Faire la comparaison des volumes sortis des réservoirs et ceux enregistrés à la pompe.
- Effectuer une vérification approfondie des équipements si un écart anormal est constaté selon les critères suivants :
 - Une perte de produits pétroliers d'au moins 0,5 % sur une période d'un mois ;
 - Une perte de produits pétroliers pendant 5 jours ou plus consécutifs ;
 - Une perte de produits pétroliers pendant plus de 18 jours non consécutifs au cours d'un mois ;
 - Une accumulation de plus de 50 mm d'eau dans un réservoir.

Si vos rapports de réconciliation d'inventaire indiquent une anomalie en rapport avec les critères énoncés ci-dessus, nous vous recommandons de procéder comme suit :

Remplissez la liste de contrôle des écarts de stock qui vous est fournie.

À l'aide de cette liste de vérification, si vous réussissez à expliquer l'anomalie dans l'écart de stock, inscrivez vos conclusions sur la première page dans Résultats de l'enquête et conservez le rapport en dossier pour vérification future. S'il y a lieu, corrigez vos entrées dans la réconciliation quotidienne d'inventaire (p. ex. : erreur de lecture de compteurs, erreur de pige).

Si les différents points de la liste de vérification ne parviennent pas à expliquer les écarts de stock, vous devez poursuivre la vérification en procédant comme suit :

- Procédez à une calibration des pompes par un entrepreneur qualifié et tentez d'expliquer les écarts par une calibration erronée. Dans ce cas, conservez la documentation de l'entrepreneur en dossier avec explications.
- Si la calibration n'explique pas les écarts, vous devez soumettre le réservoir et la tuyauterie souterrains à un essai de détection de fuites.
- Si une fuite est détectée, vous devez corriger la situation dans les plus brefs délais en cessant la vente de ce produit et en retirant le produit du réservoir fautif. Un entrepreneur qualifié vous aidera dans cette démarche.
- Si aucune fuite n'est détectée, demandez à l'entrepreneur pétrolier de procéder à d'autres vérifications et tests sur les équipements afin de déterminer la nature des écarts.
- Enfin, vous pouvez faire appel à un vérificateur agréé pour vous aider à résoudre le problème d'écart de stock.

Rappelez-vous que :

- Une réconciliation d'inventaire quotidienne effectuée correctement est la façon la plus efficace de détecter une fuite à un réservoir.
- L'interprétation des données du rapport d'inventaire est cruciale pour détecter à temps une fuite dans un réservoir.
- Les quatre critères établis par la Régie du bâtiment du Québec pour l'utilisation d'équipements pétroliers à risque élevé sont la base de vérification dans l'interprétation de vos données d'inventaire quotidien.

Les coûts reliés à l'environnement peuvent mettre en péril la viabilité de votre commerce en cas de fuite de vos équipements. Une vérification diligente peut vous faire épargner argent, énergie et beaucoup de tracas.



Harnois Énergies

Siège social
80, route 158, Saint-Thomas, QC J0K 3L0
1 800 363-2712 ***harnoisenergies.com***